

AGENT DE MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

(qualification sanctionnée par un examen et reconnue par la
commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie)

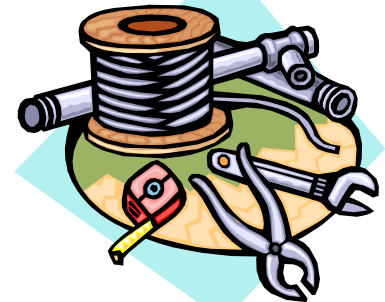
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION EN ALTERNANCE

QUALIFICATION : MQ 89 04 59 0021

- Durée :** 12 mois dont :
75% du temps en entreprise.
25% du temps en formation à l'AFPI etudoc à Annecy-le-Vieux.
- Niveau :** CAP ou BEP technique ou niveau baccalauréat général
- Rémunération :** de 55 à 65% du SMIC pour les moins de 21 ans, de 70 à 80% du SMIC de 21 à 26 ans, le SMIC pour les plus de 26 ans.

A l'issue de la formation, le titulaire de la qualification sera capable de :

- A partir d'instructions relatives à une partie d'installation préalablement repérée, dans un temps donné, selon les normes industrielles et en appliquant une méthode d'intervention, d'assurer les opérations de maintenance préventive et corrective sur des ensembles pouvant comprendre une plusieurs technologies (mécanique, électrique, pneumatique, hydraulique)
- Collecter toutes les interventions nécessaires à son intervention : en lisant et en interprétant tous les plans, schémas et documents industriels relatifs aux installations, en communiquant avec le personnel de production, en constatant les défauts à partir des symptômes et phénomènes apparents.
- Diagnostiquer les causes du dysfonctionnement
- Exécuter les opérations de maintenance en respectant les règles de sécurité (contrôler, mesurer, régler, démonter, réparer, changer, remonter, remettre en conformité, effectuer des essais afin de vérifier le fonctionnement des ensembles révisés ou réparés.
- Rendre compte de son intervention et des suites à donner (sous-traitance, recours à un spécialiste, nouvelle intervention plus conséquente).



Pour tous renseignements : 04 50 64 11 96 – 04 50 64 11 91
E. mail : louis.jacquemoud@etudoc.asso.fr
Internet : www.afpi-etudoc.com

